

COMMUNE DE BRASSAC

Compte rendu de la séance du jeudi 09 février 2023

Secrétaire de la séance: Loïc BONNEFONT

Été présents : Laurence DEGRAVES, Marie-Claude BIREBENT, Bernard DELBOSC, Loïc BONNEFONT, Chantal BURGAS, Florimond ESCURE, Christophe KUHNT, Morgane MARTINEZ--PAT, Mickaël PUJOL, Jérémy TORNIL

Été représentés : Gérard BONNEFONT

Été absents ou excusés : Serge PUJOL, Séverine BATTISTELLA, Romain FERRAN, Vincent WOLF

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19/12/2022
- 2 - Convention de délégation de l'exercice de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines signée avec la Communauté d'Agglo Foix-Varilhes
- 3 - Délibération modificative RIFSEEP
- 4- Cession à la commune de la parcelle cadastrée C1875 au hameau de Burges par Mrs F. BONNEL et R. FOURNIÉ
- 5 - Information adressage
- 6 - Information changement Eclairage Public (lampadaires boules)
- 7 - Questions diverses

Délibérations :

Gestion des eaux pluviales urbaines - convention de délégation 2023 avec la Com d'Agglo (DE 2023 0Gestion des eaux pluviales urbaines - convention de délégation 2023 avec la Com d'Agglo01)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a signé en 2020 une convention de délégation de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines avec la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes.

Cette délégation, d'une durée de deux ans avait pris effet au 1^{er} janvier 2020 et a été renouvelée un an jusqu'au 31 décembre 2022.

La Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes lors de sa réunion du 16 novembre 2022 demande la prolongation de l'exercice de la compétence d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2023 par signature d'une convention dans l'attente de la finalisation de l'élaboration du schéma directeur intercommunal de gestion des eaux pluviales urbaines. Cette convention sera non renouvelable.

Après avoir donné lecture de la convention, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette délégation de compétence

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

Approuve la prolongation de délégation de compétence gestion des eaux pluviales urbaines à l'exception de l'élaboration d'un schéma directeur des eaux pluviales urbaines intercommunal pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023, non renouvelable

Autorise Madame le maire à signer la convention de délégation de compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » avec la communauté d'agglomération Pays Foix Varilhes

Autorise Madame le Maire à engager toute démarche, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

VOTES	Pour	0	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Délibération ANNULE ET REMPLACE - Mise en place du RIFSEEP (DE 2023 002)

VOTES	Pour	0	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Cession à la commune de la parcelle C1875 à BURGES par F. BONNEL et R. FOURNIÉ (DE 2023 003)

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que par courrier du 2 février 2023, Monsieur Francis BONNEL et Monsieur Richard FOURNIÉ l'ont avisée qu'ils cédaient à la commune la parcelle C1875 sise au hameau de Burges à Brassac pour la somme d'un euro symbolique.

Cette décision fait suite au bornage réalisé le 17 février 2022 par Jean-Sébastien RIVÈRE, Géomètre-expert à Foix qui avait pour objet la division des anciennes parcelles cadastrées C682 et C683. Madame le Maire a signé le procès-verbal de ce bornage le 12 juillet 2022, la commune étant propriétaire riverain par la voirie.

Après avoir donné lecture du courrier, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette cession.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

Décide d'accepter la cession de la parcelle cadastrées C1875 au hameau de Burges pour l'euro symbolique

Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette cession

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

VOTES	Pour	0	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

QUESTIONS DIVERSES

Un point est fait sur les travaux prévus à ST-PIERRE DE RIVIERE pour les 6 prochaines semaines, qui vont dévier de nombreux véhicules sur BRASSAC.

Rappel également fait sur la date du lendemain ou se tiendra le prochain d'école.

Un point est également fait sur le vote du SIVE concernant les nouveaux tarifs de la restauration scolaire.

Suite au changement du prestataire fournissant les repas, le tarif imputé aux parents fût le sujet central du dernier conseil syndical, ayant donné un long débat avec de nombreux désaccords.

La mairie a été contactée par les Clés-rièrent, plusieurs personnes ayant pour projet l'installation d'une maison médicale dans la vallée.

Ils proposent de convenir d'une date afin de venir exposer leur projet.

Ce projet serait porté financièrement par les communes et ensuite géré par ces professionnels de santé avec également des aides financières de la région, état, ARS etc ...

Cette maison médicale comporterait 1 médecin / 2 orthophonistes / 1 naturopathe / 1 secrétaire médicale.

Projet de s'agrandir par la suite.

Un point est fait par Mr Bernard DELBOSC sur l'adressage et les différents travaux effectués avec la Poste.

Des plans ont été faits avec les différentes voies à créer.

Le devis initial proposé risque d'être dépassé, mais ces frais ne seront pas impactés à la mairie, la Poste ayant proposé un devis validé par la mairie, ce dernier ne sera donc pas revu à la hausse.

Un point est également fait sur l'éclairage public, et il s'avère que les 28 luminaires de la commune, 11 seraient à conserver, voir peut-être 10 si un situé au château peut également être enlevé.

Un courrier a été envoyé au SDE, afin de pouvoir changer les horloges équipant ces luminaires, ces dernières fonctionnant mal ou pas du tout, et donc permettre une extinction de nuit sur des créneaux choisis.

Mr Florimond ESCURE précise qu'une opération nettoyage des arbres en bords de routes est en cours pour faciliter le passage de la fibre, et qu'il a demandé aux propriétaires de récupérer le bois coupé.

Une discussion se fait sur la vente de coupes de bois aux habitants, et déterminer un prix.

Pour les élections législatives partielles du mois de Mars, les 2 bureaux de vote sont maintenus.

Demande PLUI de recensement des logements vacants sur la commune.

Un envoi de plans a été fait pour mesurer la densification (nombre d'habitants au kilomètre carré, visibilité de l'espace disponible sur une parcelle).

Fin de séance 20h15.